



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

CONSEIL COMMUNAL
DE
CHARDONNE

**du vendredi 8 décembre 2017 à 19h00
à la Maison de Commune de Chardonne**

Présidence : M. Heinz Wernli

Présents : 41 conseillers, Monsieur le Président compris. Sur 49 au vu de d'une démission

Excusés : Olivier **Blanc** (CSP), Anne **Ducret** (PLR), Bernard **Groves** (CSP), Laurent **Michel** (PLR), Delphine **Morel** (PLR), Raymond **Pritchard** (PLR), Philippe **Rosset** (PLR), Monique **Treier-Denizot** (PLR)

Assermentation : M. Daniel Prêtre (CSP)

M. Heinz Wernli, Président, salue les membres de la Municipalité, avec à sa tête M. Fabrice Neyroud, Syndic, M. Michel Pethoud, Greffe, Mme Florence Mouron, Boursière, M. Sébastien Mercier, Huissier et souhaite la bienvenue à M. le Sergent Major David Ansermot de Police Riviera, ainsi qu'au public et prie la secrétaire de procéder à l'appel.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer et la séance est déclarée ouverte.

Les Conseillers acceptent l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Opérations préliminaires

Appel nominal

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2017

Lettres et pétitions

2. Assermentation d'un nouveau Conseiller en remplacement de M. Sean Siegrist

3. Nomination d'un délégué pour le Fonds culturel Riviera, en remplacement de Mme Catherine Chibrac.

4. Préavis N° 05/2017-2018 relatif au budget 2018 de la Communauté intercommunale du Haut-Léman (CIEHL)

5. Préavis N° 06/2017-2018 relatif au budget 2018 du Fonds culturel Riviera.

6. Préavis N° 07/2017-2018 sur le projet de budget communal pour 2018.

- 7. Communications du Bureau du Conseil communal**
 - 8. Communications de la Municipalité**
 - 9. Propositions individuelles.**
-

- 1. Opérations préliminaires**

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2017

Ce procès-verbal, transmis aux conseillers communaux par voie électronique, est accepté à la majorité (deux abstentions).

Lettres et pétitions

Le Président donne lecture de la lettre Mme Lisa Virchaux, secrétaire du Conseil Communal, démissionnaire. Voir annexe.

- 2. Assermentation de M. Daniel Prêtre, en remplacement de M. Sean Siegrist (CSP)**

M. Daniel Prêtre prête le serment constitutionnel devant l'Assemblée.

Le président lui souhaite la bienvenue au sein du législatif communal, lui remet le règlement du Conseil communal, ainsi qu'une carte de légitimation et le remercie de son intérêt pour la chose publique.

- 3. Nomination d'un délégué pour le Fonds culturel Riviera, en remplacement de Mme Catherine Chibrac.**

En remplacement de Mme Catherine Chibrac, démissionnaire, **M. Daniel Prêtre** est présenté par le CSP et nommé à la majorité des voix (2 abstentions).

- 4. Préavis N° 05/2017-2018** relatif au budget 2018 de la Communauté intercommunale du Haut-Léman (CIEHL)

Les conseillers ayant reçu le rapport de la Commission intercommunale, seules les conclusions sont lues par **M. Pierre-Yves Tribolet**, délégué.

Il est remercié pour la lecture de ce document.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **le Président** ouvre la discussion sur le fond.

Mme Carine Neyroud souhaiterait savoir en quoi consiste l'étude relative à la problématique du stationnement.

M. Fabrice Neyroud l'informe qu'il s'agit d'une étude sur la Riviera pour uniformiser les horaires et les tarifs de stationnement.

Les Communes de Corseaux et Corsier ayant déposé un préavis pour installer des horodateurs et macarons, la Commune de Jongny rencontrant également des problèmes de stationnement, notamment à la hauteur du Reposoir, à court terme Chardonne y sera également confrontée.

Un règlement de stationnement entre Chardonne et Jongny pourrait être envisagé.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** rappelle les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

- VU** le préavis N° 05/2017-2018 du 25 septembre 2017 sur le budget 2018 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL),
- VU** le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet porté à l'ordre du jour,

décide à l'unanimité

d'adopter le budget 2018 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

5. **Préavis N° 06/2017-2018** relatif au budget 2018 du Fonds Culturel Riviera

Les conseillers ayant reçu le rapport de la Commission intercommunale, dit rapport est lu par **Mme Catherine Marclay**.

Elle est remerciée pour la lecture de ce document.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **le Président** ouvre la discussion sur le fond.

M. Jean-Philippe Jobé constate que dans le budget figure un poste relatif aux subventions versées aux institutions. Il trouverait intéressant de pouvoir consulter le détail chiffré, par institution.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** rappelle les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

- VU** le préavis N° 06/2017-2018 du 30 octobre 2017 sur le budget 2018 du Fonds culturel Riviera,
- VU** le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds Culturel Riviera chargée d'étudier cet objet porté à l'ordre du jour,

décide à l'unanimité

d'adopter le budget 2018 du Fonds Culturel Riviera.

6. **Préavis N° 07/2017-2018** relatif au budget communal 2018

Le président prie le rapporteur de la commission des finances, **M. Pierre-Yves Tribolet**, de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport.

Il est remercié pour la rédaction et la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

M. Fabrice Neyroud remercie la commission des finances d'avoir signalé l'erreur de chiffres concernant les postes 5100 « Enseignement primaire et secondaire » et 3560 « Collège et bâtiment de Chenaux », ce qui a permis à la Municipalité de procéder à sa correction et ainsi en informer le Conseil communal avant la séance.

M. Gilbert Cavin ajoute que le total de CHF 538'600.-, relatif à la sécurité sociale, est juste. La commission des finances a omis d'ajouter CHF 3'922.- pour l'administration du réseau. Ce qui explique la différence constatée.

Après les interventions de la Municipalité, la parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, avant d'ouvrir la discussion sur le fond, **le Président** passe en revue le document page par page.

Page 6 – Cpte 1100.3657.00 – Aide pour le trafic régional

M. Jean-Philippe Jobé souhaiterait savoir à quoi cela correspond.

M. Jean-Luc Ducret lui explique qu'il s'agit d'un décompte de participation relatif aux frais de transports. Chaque Commune verse une quote-part basée sur son nombre d'habitants et de gares. Il s'agit de subventions qui sont distribuées aux transports publics.

Page 8 – Cpte 1510-3653.01 – Fonds Communal pour la culture

M. Baptiste Marmy demande comment ces CHF 4'400.- sont utilisés.

M. Jean-Luc Ducret précise que le fond culturel intervient pour les grands événements. Par contre, les activités culturelles ponctuelles sont sous la responsabilité des Communes, avec cette aide de CHF 4'400.- venant du Fonds, elles peuvent ainsi décider de verser une participation aux sociétés locales lors de manifestations.

Page 9 – 4520.00 – Participations et remboursements de communes

M. Jean-Philippe Mouron se questionne quant à la participation d'autres communes en dehors de Jongny pour les frais relatifs à la bibliothèque.

M. Jean-Luc Ducret lui répond négativement.

Page 23 – Cpte 3141.00 – Bâtiment de Chenaux – entretien

M. Pascal Decorvet est étonné de constater une nette augmentation de ce poste, au vu des travaux qui ont été effectués.

Mme Elise Neyroud lui explique que les gros travaux ont été présentés sous forme de préavis et qu'il s'agit là d'un budget de base pour le fonctionnement et l'entretien habituels du collège.

Page 26 – Cpte 3185-03 – Développement durable

M. Jean-Philippe Ryter revient sur le fait qu'une commission a été constituée et souhaiterait en savoir un peu plus sur sa mission, le but de ce poste au budget et l'impact d'une Commune dans le Développement durable.

M. Heinz Wernli précise qu'il s'agit de répondre à cette question dans le cadre du budget et non de débattre sur ce vaste sujet.

M. Jean-Luc Ducret confirme qu'un débat de fond pourrait être envisageable. Pour ce qui est du poste au budget, ce dernier étant très modeste il ne peut être envisagé de faire de grandes choses avec ce montant.

Chardonne s'est inscrite en tant que cité de l'énergie. Ces fonds permettent donc une première étude sur la situation de la Commune.

Il a fallu beaucoup de temps pour savoir quel chemin emprunter. Ce domaine est vaste, il ne s'agit pas d'un montant élevé, mais il permettra de poursuivre sur ce chemin. Quelques membres de ce Conseil font partie de cette commission. Ils travaillent sérieusement et d'ici une année il y aura certainement des changements plus concrets.

M. Jean-Pierre Ramseier demande s'il est envisageable que cette commission puisse présenter au Conseil la teneur de son étude.

M. Jean-Luc Ducret rappelle qu'il s'agit d'une commission municipale. Les rapports de cette commission sont destinés à la Municipalité et non au Conseil communal.

Les propositions de cette commission doivent être validées par la Municipalité et ensuite une communication sera faite au Conseil.

Comme précédemment dit, un débat pourrait être mis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil communal, avec l'intervention d'un spécialiste cantonal qui pourrait donner sa vision sur ce qui est envisageable aujourd'hui.

Toujours dans le cadre du développement durable **M. Baptiste Marmy** demande si le parcours « Bois et Nature » a déjà été créé.

M. Jean-Luc Ducret l'informe que ce projet a rencontré quelques difficultés au niveau du chemin qui accède au Parcours-Vita, endroit où pourrait également se trouver le parcours « Bois et Nature ».

Les géologues ont constaté que la passerelle se trouvant derrière l'EMS présentait un danger et que tant qu'elle ne sera pas sécurisée le publique ne pourra y accéder.

Dès que cet endroit sera sécurisé le dossier sera repris.

Page 27 – Cpte 4313.01 – Emoluments permis de construire

Constatant que le budget est optimiste, **M. Pascal Decorvet** se demande s'il est fondé, les permis de construire pour 2018 étant limités.

Avec CHF 114'252,65 prévus en 2016, **M. Fabrice Neyroud** en déduit que les CHF 20'000.- prévus pour 2017 n'étaient pas suffisants étant donné le nombre de permis de construire. Le chiffre annoncé pour 2018 représente donc une moyenne effectivement optimiste.

Page 29 – Cpte 3011.00 – traitement du personnel

M. Pascal Decorvet est étonné de voir le même chiffre au budget que l'année précédente, sachant que l'effectif a été diminué d'une personne.

Mme Elise Neyroud lui confirme que ledit effectif a bien été réduit d'une personne, comme annoncé au dernier Conseil. La Municipalité n'a pas changé le montant budgété par soucis de prudence, afin de voir comment allait se dérouler la saison d'hiver avec une personne en moins et prendre la décision qui s'impose.

Cpte 3189-05 Abattoir et CCSPA

Mme Valérie Wirthner aimerait connaître le montant détaillé pour ce poste.

M. Laurent Cossy l'informe qu'il s'agit des déchets carnés qui sont acheminés depuis les abattoirs. Facture qui est transmise par le SIGE.

Mme Valérie Wirthner faisant partie de la commission du SIGE, aimerait tout de même connaître le détail des frais qui sont imputés aux Communes.

M. Laurent Cossy va se renseigner.

Page 33 – Frais d'entretien de l'ensemble des véhicules

M. Michel Turin relève que les frais d'entretien des véhicules représentent un montant assez élevé chaque année et revient sur l'idée d'envisager un leasing.

Mme Elise Neyroud lui répond que l'entretien régulier est bien sûr effectué par les employés de la voirie.

S'agissant de gros véhicules, il est bien clair que les frais d'entretien sont proportionnels.

Pour ce qui est d'envisager un leasing, la Municipalité en prend note et va étudier la question.

Page 34 – Cpte 4400.3145.00 – Entretien parcs, promenades et cimetière

Mme Valérie Wirthner souhaiterait savoir s'il y a eu une demande relative à la création d'un couvert sur la place de jeux du Mt-Pèlerin, car il ne lui semble pas que cela soit nécessaire.

Cette place de jeux étant dépourvue d'ombre, **M. Fabrice Neyroud** lui explique que la Municipalité a décidé de créer un couvert pour rendre le lieu plus convivial.

Page 37 – Réseau d'égouts - Cpte 4341.00 – Taxes uniques et raccordement

M. Pascal Decorvet pense que cette position est directement liée aux émoluments des permis de construire. Il est donc surpris de constater que cette somme puisse augmenter de 150% et qu'elle ne bouge pas au budget.

M. Fabrice Neyroud lui répond que certains permis de construire sont accordés alors que la parcelle est déjà raccordée au réseau.

Page 37 – Cours d'eau – Cpte 3147.00 – entretien des cours d'eau

M. Baptiste Marmy souhaiterait savoir pourquoi le budget a doublé pour ce poste, à savoir CHF 15'000.- en 2017 et CHF 30'000.- en 2018.

M. Laurent Cossy lui explique qu'il s'agit d'une volonté de la Municipalité de pouvoir intervenir sur certains cours d'eau et coulisses de vignes qui n'ont pas été entretenus depuis des années. Ces travaux ne pouvant pas tous être assumés par le personnel de la voirie, une entreprise de génie civil sera mandatée, ce qui justifie cette augmentation au budget.

M. Jean-Philippe Ryter est satisfait de constater que dans le cadre des transports des abonnements sont attribués.

Pour ce qui est des futurs investissements, il souligne un point qui ne doit pas être oublié, à savoir le besoin d'ouvrir des classes, le nombre d'élèves augmentant considérablement.

M. Gilbert Cavin l'informe que l'augmentation des élèves scolarisés à Chardonne est au centre des préoccupations et que certaines synergies peuvent être trouvées en déplaçant quelques élèves sur Jongny. La Municipalité est tout à fait consciente que plusieurs classes devront être ouvertes dans le cadre du cercle. A cet effet, il est nécessaire de trouver un endroit adéquat pour construire ces classes.

Page 44 – Cpte 6300 – Police Sanitaire

Mme Valérie Wirthner demande si ce montant est lié aux déchets carnés et aimerait connaître le détail.

Réponse lui sera donnée lors d'un prochain Conseil.

Page 44 – Défense contre l'incendie – Cpte 3144.01 – Entretien des conduites et des bornes hydrantes

Mme Valérie Wirthner s'il est fixé que les Communes participent aux travaux pour les bornes hydrantes.

M. Laurent Cossy lui répond qu'effectivement les Communes participent à la hauteur de 50%.

Concernant l'entretien des bornes hydrantes sur le Chemin de la Baume, **Mme Carine Neyroud** aimerait savoir si d'autres travaux de services sont prévus.

M. Laurent Cossy l'informe que le SIGE uniquement interviendra.

Page 51 – Cpte 3311.00 – Amortissements ouvrage génie civil et assainissements

M. Jean-Philippe Jobé s'est intéressé au détail de ce poste en consultant la page 61 donnant la récapitulation des amortissements pour comprendre le pourquoi de cette augmentation.

Il a constaté qu'il y figurait 2 préavis antérieurs qui n'étaient pas amortis en 2017 et qui apparaissent en 2018.

M. Jean-Luc Ducret précise qu'il n'est pas possible d'amortir tant qu'un préavis n'est pas terminé.

En ce qui concerne la différence sur les amortissements 2017/2018, les nouveaux amortissements pour 2018 comprennent la sécurisation de la bande rocheuse derrière l'EMS, la chaudière, l'informatique du collège, l'aménagement de la place du funiculaire, la réfection de la Rte de Baumaroche, les luminaires au mercure, la réfection du sentier de Péroset, le véhicule de la Voirie et l'assainissement du sous-sol du Chemin de la Pérose et l'Ecouralaz.

Le tableau détaillé relatif aux projets susmentionnés est à disposition à la Maison de Commune.

Concernant la Place du Funiculaire, **M. Laurent Cossy** ajoute que ce préavis est resté ouvert dans l'optique de pouvoir poser le revêtement définitif à Baumaroche et sur la gare du funiculaire.

Page 60 – Investissements

Constatant que les dettes se montent à CHF 11 millions et pour revenir sur son intervention lors d'une précédente séance, concernant les points d'impôt, **M. Jean-Philippe Jobé** a l'impression que la Commune vit au-dessus de ses moyens. Il est donc étonné qu'une augmentation d'impôts ne soit pas intervenue.

M. Jean-Luc Ducret comprend son analyse et le rend attentif aux résultats avant et après amortissements figurant au tableau récapitulatif en page 3 du budget.

Il lui explique que le résultat avant amortissements correspondrait à la capacité d'autofinancement de la Commune. Ce montant permettra de déterminer si l'exercice financier peut être maintenu ou s'il est nécessaire d'augmenter le taux d'imposition.

M. Jean-Philippe Jobé ajoute que le niveau d'endettement de CHF 11 millions, passera à CHF 20 millions dans quelques années.

M. Jean-Luc Ducret lui explique que le rôle d'une collectivité est d'investir et au vu du taux d'intérêt proposé actuellement, il n'y a pas lieu d'en débattre.

M. Jean-Philippe Ryter ajoute qu'il s'agit bien d'un point important touchant la commission des finances.

Au vu des documents reçus cette année et comme indiqué dans le rapport de cette commission, cette dernière est totalement insatisfaite étant donné qu'il n'est pas possible d'avoir une vision du futur.

Les indicateurs du Canton concernant la marge de financement ne figurant pas dans ces documents, malgré les demandes faites par les finances, M. Ryter précise à nouveau qu'il s'agit d'une volonté de la part de la Commission de pouvoir obtenir ces indicateurs.

Concernant les décisions d'investissements planifiées pour chaque objet, **M. Jean-Luc Ducret** précise qu'il est bien clair que la décision appartient au législatif.

Page 61 – Cpte 3311.00 – Giratoire Rte de Châtel – Rte de Bellevue

M. Jean-David Pelot souhaiterait une explication sur ce poste.

M. Lauren Cossy lui répond qu'il s'agit de l'amortissement du préavis relatif à ce giratoire.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** rappelle les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le préavis N° 07/2017-2018 du 23 octobre 2017 sur le projet de budget communal pour 2018,

OUI le rapport de la commission des finances chargée de rapporter sur cet objet qui a été porté à l'ordre du jour,

décide à la majorité des voix

(un avis contraire)

d'approuver le budget communal pour 2018 dont les totaux sont les suivants :

REVENUS		CHF 15'514'337.00
CHARGES	CHF 15'854'569.00	
EXCEDENT DE DEPENSES		CHF 340'232.00
<hr/>		
TOTAUX EGAUX	CHF 15'854'569.00	CHF 15'854'560.00
	=====	=====

Au nom de la municipalité, **M. Jean-Luc Ducret** remercie le Conseil de sa confiance réitérée, année après année.

7. Communications du Bureau du Conseil communal

Le président communique les dates des séances du Conseil communal 2018, sous réserve d'éventuelles modifications ultérieures, soit:

Mardi	27 février	2018 20h15	Maison de Commune, Chardonne
Mardi	8 mai	2018 20h15	Maison de Commune, Chardonne
Mardi	12 juin	2018 19h00	Maison de Commune, Chardonne
Vendredi	7 septembre	2018 19h15	Chalet Butticaz, Mont-Pélerin
Mardi	9 octobre	2018 20h15	Maison de Commune, Chardonne
Vendredi	7 décembre	2018 19h00	Maison de Commune, Chardonne

M. Heinz Wernli annonce que Mme Valérie Boden, Directrice des Ecoles du Cercle souhaite venir présenter son activité lors d'un prochain Conseil.

Le Président invite les Conseillers à lui communiquer le nom d'une éventuelle personne intéressée au poste de secrétaire du Conseil communal.

8. Communications de la Municipalité

M. Fabrice Neyroud

Comme déjà annoncé lors de la séance du Conseil communal du 8 septembre dernier, la Municipalité a engagé **M. James Ferro**, né en 1994, titulaire d'un CFC d'agent d'exploitation, lequel a remplacé M. Matthey-de-l'Endroit qui a quitté ce poste fin mai 2017.

M. Ferro a débuté dans cette activité le 1^{er} septembre 2017 et au terme de son temps d'essai, à fin novembre, il a su démontrer sa capacité d'intégration en donnant entière satisfaction.

Il est d'ores et déjà remercié pour le travail accompli et la Municipalité compte sur son engagement pour qu'il puisse donner le meilleur de lui-même dans le cadre de ses activités quotidiennes.

M. Laurent Cossy

Rte de Baumaroché

Pour les secteurs 1 et 2, la reconstruction du trottoir est terminée. Le serrurier doit finir de poser les barrières. Les échafaudages pourront donc être démontés. A certains endroits, du goudron viendra protéger les regards pendant le déneigement.

Au printemps, les bancs, la table panoramique et les poubelles seront installés.

Entre juillet et août, le revêtement définitif sera posé depuis la sortie de la forêt, en dessus de l'Hôtel du Parc (secteur 5), jusqu'à la sortie de la zone 30km/h direction le Chemin des Roche, englobant ainsi la place de la gare du funiculaire.

La projection financière reste incertaine, étant donné que des factures importantes n'ont pas encore été envoyées. Par contre, aucun imprévu n'a été relevé ce dernier semestre et par prudence un montant de CHF 30'000.- est maintenu pour un dépassement de préavis.

Sentier de Péroset

Malgré une configuration particulièrement complexe, les travaux de réfection du sentier se sont bien déroulés. Ces travaux ont duré plus que prévu mais bien en dessous des estimations de l'entreprise de génie civil.

L'entreprise Duvoisin et Groux devrait installer les luminaires courant décembre.

A la fin des travaux de génie civil, la Municipalité a décidé de démonter la ligne aérienne en la remplaçant par des lampadaires.

Par souci d'anticipation, un tube vide et la création de socles ont été prévus lors de la réfection du sentier, ainsi qu'une marge sur le devis de l'entreprise. Une nouvelle offre a été demandée à l'entreprise Duvoisin et Groux pour intégrer la pose de 4 mats le long de ce sentier.

Malgré cette plus-value, le montant du préavis est respecté.

Saison viticole 2017

Malgré un début d'année inquiétant suite au gel, notre région a été épargnée grâce à la réverbération du lac, ainsi que la présence de ses nombreux murs.

Une bonne gestion des traitements a permis d'éviter les maladies sur le vignoble de Chardonne. En juillet, une averse de grêle occasionnera des dommages à hauteur de 50% sur certaines parcelles, mais les mois suivants permettront d'espérer une vendange précoce en assurant une maturité optimale.

La Commune est très satisfaite d'avoir atteint les 1,25 kilos au m² pour le Chasselas, 1 kilo pour le Doral, 1 kilo pour le Gamay et 900 gr. pour le Merlot.

Ces quantités maîtrisées permettront d'élaborer des vins de grande qualité.

Le millésime sera riche, proche de 2015, avec une acidité plus présente pour un équilibre idéal.

SIGE

Concernant l'acceptation du budget 2018, il se permet d'informer les Conseillers qu'il était le seul représentant pour Chardonne à cette séance !

9. Propositions individuelles

Mme Carine Neyroud interpelle le Municipal des écoles concernant la vétusté du petit bus jaune. Les parents sont très inquiets en ce qui concerne la sécurité de leurs enfants et souhaiteraient que les ennuis mécaniques qu'il présente soient réglés.

M. Gilbert Cavin en prend bonne note.

M. Jean-Philippe Jobé constate que la liste des conseillers n'est pas actualisée sur le site de la Commune.

M. Jean-Luc Ducret confirme que le nouveau site a été mis en ligne il y a une semaine. La gestion du site se fera en interne et tout ajout et modification doivent être demandés par mail à l'Administration communale.

Concernant le projet relatif à la Grande Salle, **Mme Emmanuelle Besson-Verdan** attire l'attention sur la nécessité d'intégrer les utilisateurs à la planification du projet, afin d'éviter les mauvaises surprises au niveau de l'éclairage, l'acoustique, les coulisses.

Mme Elise Neyroud l'informe que le projet n'ayant pas encore avancé, les Sociétés locales n'ont pas encore été contactées. La Municipalité compte le faire le moment venu.

A propos de la Commission pour le Développement Durable, tout en étant consciente qu'il s'agit d'une commission municipale, **Mme Emmanuelle Besson-Verdan** trouverait intéressant d'avoir des informations sur l'avancée des travaux au sein de cette commission.

Pendant 5 à 6 mois un trou se trouvant entre le Chemin de la Baume et Panessière, **M. Pierre-Alain Maïkoff** demande si des garanties ont été déposées en cas de faillite de sociétés. Il constate que l'information est bonne concernant les dates fixées pour barrer les routes. Par contre, dans le cadre de ces travaux, aucun panneau n'indique à quelle distance ils sont situés. Il souhaiterait que ce dernier point soit pris en compte.

En ce qui concerne la construction située au Chemin de la Baume, **M. Fabrice Neyroud** l'informe que dès le moment où le privé a reçu son permis de construire, un délai de 2 ans est fixé pour débiter les travaux, avec une possibilité de prolonger d'une année.

Si le projet débute après 2 ans et 11 mois et le chantier devait s'arrêter, la Municipalité n'a aucun moyen d'agir.

Pour ce qui est de la fermeture des routes, une séance a été fixée avec la présence du comité du Bureau Technique et des municipaux des travaux, pour la présentation de nouveaux panneaux permettant de fixer les dates et les durées des travaux.

La fin de la période fixée pour l'exploitation de La Primerose approchant, **M. Jean-David Pelot** se souvient que des discussions et des projets avaient été mis en route et souhaiterait en connaître l'état de la situation.

Mme Elise Neyroud lui confirme que le projet avance en ce qui concerne les façades. Il sera présenté prochainement à la Commission Communale d'Urbanisme.

M. Fabrice Neyroud ajoute que l'objectif est de pouvoir commencer les travaux à la fin du bail de l'exploitante actuelle et précise qu'il est actuellement impératif que la Municipalité passe ce projet en CCU et en CCL.

Il est bien clair qu'il s'agit de commissions consultatives et il ne serait pas judicieux, suite à leurs deux rapports négatifs, que la Municipalité s'acharne.

Suite à la mise à l'enquête, il peut y avoir opposition, recours et tant que le permis de construire n'est pas délivré, rien ne peut être entrepris.

En ce qui concerne la CCL, **M. Jean-David Pelot** pense qu'il serait bien qu'elle prenne le soin de venir sur place.

M. Fabrice Neyroud lui répond que la remarque leur a été faite.

Pour cet objet et celui de la grande-salle, **M. Jean-Philippe Ryter** est inquiet de n'avoir pas vu venir un crédit d'étude, au vu des montants conséquents qui doivent être investis. Il encourage la Municipalité à le présenter.

Cela pourrait permettre le débat et guider la Municipalité sur le choix à faire, ce qui éviterait un blocage du préavis lors de sa présentation au Conseil.

Afin d'être clair et précis, **M. Fabrice Neyroud** lui répond qu'il n'y aura aucun crédit d'étude pour faire trois ouvertures en façade, mettre un balcon et rénover la boulangerie.

Une commission communale a travaillé sur ce projet environ une année, ce qui clos la discussion sur le crédit d'étude.

Concernant le projet de fusion, **M. Baptiste Marmy** communique qu'une réunion aura lieu le 13 décembre à 17h30 sous la Banque Raiffeisen à Corsier, avec les membres du groupe de travail, la présence des 4 Syndics et de 17 municipaux des quatre communes du cercle, ainsi que un ou plusieurs représentants de Bourg-en-Lavaux et Oron, qui ont réussi une fusion, ainsi que Chexbres, Rivaz et St-Saphorin, qui eux ont échoué.

Le but de cette rencontre est de connaître les avantages et les inconvénients rencontrés par les communes qui ont fusionné et quels sont les paramètres qui sont entrés en ligne de compte pour celles qui ont échoué.

Cette séance est ouverte à toute personne intéressée.

Pour revenir sur un sujet qui avait déjà été soulevé, **M. Jean-Philippe Mouron** souhaiterait quelques informations relatives au haut-débit dans les hauts de Chardonne.

M. Jean-Luc Ducret l'informe que c'est toujours d'actualité et que la Municipalité y travaille.

Le Président, au nom du Conseil communal, prend la parole pour remercier **M. Michel Pethoud** pour les 18 ans consacrés à la Commune de Chardonne.

Ses connaissances pratiques lui ont été précieuses, car malgré le fait que la séparation des pouvoirs a toujours été au centre de ses préoccupations, il a eu la gentillesse de partager son savoir et de donner les renseignements nécessaires dans bien des cas.

M. Fabrice Neyroud prend à son tour la parole pour Remercier M. Michel Pethoud. (Voir annexe)

M. Michel Pethoud remercie Monsieur le Président et Monsieur le Syndic pour leurs messages.

Après mûre réflexion et non sans difficulté, après des ennuis de santé, il a décidé de prendre cette retraite.

Avec émotion il s'adresse à l'Assemblée, avec le souhait de ne pas passer ces 18 ans en revue, mais en précisant toutefois qu'ils représentent 800 séances de Municipalité, 3 Syndics, 13 Municipaux qui se sont succédés, 30'000 lettres municipales, sans compter les courriers électroniques.

Ces 18 ans représentent également l'évolution d'une Commune qui se veut de plus en plus Commune d'agglomération avec ses bons et mauvais côtés. L'informatique a également beaucoup évolué avec, elle aussi, ses bons et mauvais côtés.

Il remercie les Municipalités qui se sont succédées et particulièrement **M. Fabrice Neyroud**, Syndic, avec qui il a toujours entretenu de bons rapports. Ses remerciements vont également au personnel communal dans son ensemble pour la bonne collaboration entretenue au long de ces années, malgré les périodes de turbulence, pour ne pas dire de tempête.

Un merci tout particulier est adressé à son adjointe **Mme Leila Hondzo**, qui a toujours su le seconder parfaitement et le remplacer ponctuellement pendant 10 ans.

Lui succédera M. Christian Richard, homme compétent et d'expérience, actuel secrétaire municipal à la Commune d'Yvorne, qui saura le remplacer à la tête de l'administration communale dès mi-février 2018.

La parole n'étant plus demandée, **M. Heinz Wernli** clôt les débats à 21h00 en adressant à son tour ses vœux à l'Assemblée.

Les conseillers se déplacent ensuite à la grande salle pour partager le traditionnel repas de fin d'année.

Au nom du Conseil communal de Chardonne

Le président :



Heinz Wernli



La secrétaire :



Lisa Virchaux

Annexes : Lettre de démission de Mme Lisa Virchaux
Discours du Syndic pour le départ de M. Pethoud.

Lisa Virchaux
Rte de Bellevue 14
1804 Chardonne

Chardonne, le 13 novembre 2017

Monsieur
Heinz Wernli
Président du Conseil Communal
De Chardonne
Chemin Maison Jean 10A
1801 Le Mont-Pèlerin

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Madame et Messieurs les Municipaux, à toute l'Administration Communale,

Il y a quelques mois encore, je ne pensais pas écrire cette lettre en m'adressant à vous et ceci pour vous dire que j'ai choisi de poursuivre sur un autre chemin. La vie nous permet, à chaque instant, de grandir, d'assumer et d'avancer. A nous de savoir en cueillir les opportunités.

J'ai eu le privilège de pouvoir intégrer le législatif de cette belle Commune en tant que secrétaire du Conseil Communal il y a 5 ans. J'ai tant appris, tant partagé et je vous en sais gré, car vous avez toutes et tous contribué à rendre ce parcours agréable.

Sans vouloir bousculer les émotions et tout en sachant qu'elles s'installent inévitablement dans notre relation à l'autre, je ne pensais pas qu'il serait si difficile de trouver les mots pour dire au revoir, mais j'ai voulu que chacun de vous puisse lire ces lignes en étant sûr qu'elles lui sont adressées personnellement.

Il va s'agir maintenant d'assurer la suite et qu'elle vous soit agréable, en compagnie de celle ou celui qui voudra s'investir avec bienveillance et sans compter. Je me réjouis de lui passer le flambeau et m'appliquerai à lui transmettre cette énergie qui fait que dans toute tâche on donne, mais on reçoit tellement.

Mon temps à vos côtés étant compté, je ne pourrai assumer ce travail qu'à court terme. Je me permets donc de vous encourager à trouver une personne rapidement, afin que je puisse la former pour qu'elle me succède le plus vite possible.

Tout en vous réitérant mes plus vifs remerciements, je vous souhaite bonne route pour la suite et vous transmets mes cordiales pensées.



Cher Michel,

Au nom de la municipalité, je tiens à te remercier pour ces 18 années passées comme greffe à la commune de Chardonne.

Tu t'es toujours investi à fond, tu as toujours fait ton travail au plus près de ta conscience, tu es minutieux, appliqué avec le souci du moindre détail. Tu nous as souvent conseillé et même bien conseillé, recadré lorsque nous dépassions les bornes des limites, ou plutôt, le cadre légal.

Au total 3 Syndics et 13 Municipaux auront pu bénéficier directement de ta collaboration en appréciant tes compétences et tes multiples qualités déployées avec élégance et distinction, dans un poste clef au carrefour des axes reliant la Municipalité, le Conseil communal, l'Administration et la population de Chardonne.

La municipalité t'adresse de chaleureux remerciements pour les services rendus, ton engagement professionnel et ta droiture tout au long de ces 18 années.

L'heure est venue à présent, cher Michel, de te souhaiter une bonne retraite:

Retraite qui est plus que méritée après toutes ces années passées à travailler à nos côtés.

Merci de nous avoir transmis une partie de tes connaissances, de ton savoir-faire et de ton savoir être.

Tu viens de franchir une nouvelle étape de ta vie. Une étape pas trop rude, puisqu'il s'agit de ne plus se réveiller le matin pour aller travailler...

Néanmoins, il va falloir que tu te trouves un nouvel emploi du temps, que tu profites de cette nouvelle étape pour faire ce que tu n'as jamais eu le temps de faire, pour réaliser tes rêves, ruper des flamenkuche ou lézarder à Calvi, et surtout concrétiser tes projets.

Alors pas de laisser-aller : fonce et régale-toi !

Prends le temps de t'occuper de toi,...et des tiens.

N'oublie pas de repasser de temps en temps pour voir ce que nous sommes devenus,

Nous te souhaitons une belle retraite bien méritée, la santé très longtemps, joies et satisfactions.

merci Michel !!